

# **COMMUNAUTE DE COMMUNE DU TRIANGLE VERT**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FRANCHEVELLE**

Il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FRANCHEVELLE visant à ouvrir à l'urbanisation un terrain classé en zone agricole pour l'implantation d'une maison intergénérationnelle.

Madame Monica GAVRILAN, Gérante d'entreprise, a été désigné en qualité de commissaire enquêtrice par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

L'enquête se déroulera du mardi 30 avril 2024 à 14h00 jusqu'au vendredi 31 mai 2024 à 12h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, seront consultables en Mairie de FRANCHEVELLE, 1A rue du Baron Bouvier, 70200 Franchevelle, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 13h30 à 17h30, le mardi de 13h à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 17h30, même en l'absence de la commissaire enquêtrice, sur la durée de l'enquête publique.

Un poste informatique, pour la consultation du dossier d'enquête publique, est également tenu à disposition du public en mairie de FRANCHEVELLE aux jours et heures d'ouverture.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://cctv70.fr/fr/rb/2086437/plu-franchevelle-dpmec-1>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre déposé en mairie de FRANCHEVELLE
- par courriel l'adresse suivante : [plu.franchevelle.dpmec@cctv70.fr](mailto:plu.franchevelle.dpmec@cctv70.fr)
- par courrier à : Madame la commissaire enquêtrice, Mairie de FRANCHEVELLE, 1A rue du Baron Bouvier, 70200 FRANCHEVELLE

La commissaire enquêtrice tiendra des permanences en mairie de FRANCHEVELLE aux jours et heures suivants :

- Mardi 30 avril de 14h00 à 17h00
- Mardi 14 mai de 14h00 à 17h00
- Vendredi 31 mai de 09h00 à 12h00

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée au Préfet du Département de la Haute-Saône et au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la Mairie de FRANCHEVELLE aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête